

REPORT TO THE HOUSE

The Legislative Committee on Bill S-14, An Act respecting the laws prohibiting marriage between related persons, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Monday, October 15, 1990, your Committee has considered Bill S-14 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité législatif sur le projet de loi S-14, Loi concernant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 15 octobre 1990, votre Comité a étudié le projet de loi S-14 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

NEIL YOUNG,

Chairman.